

Bruxelles, le 29 aout 2007

**COMPTE RENDU DE LA 8<sup>EME</sup> REUNION DU COMITE  
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa huitième réunion le 29 mai 2007, à la Maison ACP, à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du COS - coton.

#### **Point 1 - Adoption de l'ordre du jour**

3. Le projet d'ordre du jour est adopté tel que présenté.

#### **Point 2 – Approbation du Compte rendu de la 7<sup>ème</sup> réunion**

4. Le projet de compte rendu est adopté sans modifications.
5. Les membres sont invités à envoyer leurs corrections éventuelles par écrit au Secrétariat.

#### **Point 3 – Financement des activités du COS-coton**

6. A l'invitation du président, le Secrétariat fait le point de la situation et informe de la notification de la Commission européenne relative à l'impossibilité d'octroyer un financement direct au CTA.
7. La Commission européenne (EuropeAid) réitère le soutien de la CE au COS coton et tout en reconnaissant le rôle important du CTA dans l'appui au secteur agricole ACP et dans le partenariat, confirme l'information donnée par le Secrétariat ACP. Elle explique que toutes les possibilités de dérogations ont été explorées, mais le fait que le budget du CTA est déjà financé à 100 % sur des ressources du FED exclut le Centre de tout soutien additionnel sur ces mêmes fonds. La CE rappelle que les fonds requis pour l'assistance au COS coton devront être contractés avant septembre 2007.
8. En réponse aux interrogations du représentant de la France, la Commission explique également le fonctionnement du système de contrat cadre et confirme que l'assistance sollicitée contiendra aussi bien un volet technique qu'un volet financier. Elle indique que le programme tous ACP sur les produits de base agricoles prévoit également des ressources pour un appui au COS coton.
9. Le représentant du ROPPA exprime son inquiétude sur l'utilisation de la procédure du contrat cadre. Il alerte le groupe sur l'inefficacité qui pourrait en résulter étant entendu que les entreprises qui figurent dans le lot développement rural ne semblent pas, selon lui, proposer le profil requis pour mener à bien la tâche envisagée.
10. Pour sa part, la représentante du CTA prend note de la position de la Commission et indique que le Centre agira avec les moyens à sa disposition, et ne pourra dans tous les cas pas encadrer totalement un consultant qui arriverait sans aucune connaissance du dossier.
11. Le représentant de la France prend également note des procédures de la Commission telles qu'indiquées et de l'impossibilité de passer outre.

12. La Commission européenne (EuropeAid) sollicite l'engagement de chacun afin que les termes de référence soient élaborés avec le plus de précision possible de manière à augmenter les chances de disposer d'un consultant de qualité.
13. La question de l'utilité du financement intérimaire est posée par le représentant de la Commission européenne (DG Développement), vu que le Programme Tous ACP sur les produits de base agricoles sera en place dès septembre 2007 et pourra mettre des ressources à disposition pour l'appui au COS coton.
14. A la suite des interventions le Président propose d'accepter l'utilisation de la procédure de contrat cadre étant donné qu'il n'est pas certain par ailleurs que les fonds du programme Tous ACP seront disponibles aux dates envisagées.
15. Suite à la proposition du Secrétariat ACP d'envisager d'autres appuis directs auprès des Etats membres de l'Union européenne, le représentant de la France fait remarquer qu'aucun autre soutien n'est prévu.
16. En réponse aux interrogations du représentant de l'UEMOA et du ROPPA sur l'autorité de tutelle du consultant et ses conditions de travail, la CE (EuropeAid) indique que les précisions seront données dans les termes de références mais que le consultant sera contractuellement lié à la CE. Le Secrétariat rappelle qu'il est déjà prévu que l'appui technique sera placé auprès du COS coton.
17. Le Président conclut le point et confirme l'utilisation du contrat cadre. Le Secrétariat et la CE travailleront pour préciser les relations entre l'assistance technique et le COS coton.

#### **Point 4 – Etat des préparatifs pour l'organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié**

18. Le Secrétariat et le CTA introduisent le point et rappellent qu'un accord est intervenu pour tenir la réunion au Burkina Faso au dernier trimestre 2007. Le financement était envisagé en deux volets en contribution directe au consortium ECART (Consortium européen sur la recherche en agriculture dans les Tropiques) (volet technique) et au CTA (volet logistique) mais se heurte aux mêmes problèmes de procédures que dans le cas du financement de l'appui au COS coton.
19. La CE (EuropeAid) insiste à nouveau sur la nécessité de contractualiser les fonds avant le 9 septembre 2007.
20. Le Président estime pour sa part qu'il est important de tenir la réunion avant la fin de l'année 2007, comme tenu des délais importants déjà enregistrés. Il convient toutefois avec le CTA et la CE (DG développement) de la nécessité de trouver un bon équilibre entre l'urgence et la nécessaire qualité dans la préparation du séminaire. La procédure du contrat cadre s'appliquera également pour la mise en œuvre des volets technique et logistique.
21. Les termes de références seront revus par le Secrétariat ACP et finalisées avec les membres du COS. Les experts sur le volet technique seront invités à la prochaine réunion du COS.

## **Point 5 – Etat d'avancement du Programme Tous - ACP sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton**

22. Le Président, en introduction du point, rappelle que les Ministres lors du dernier Conseil ACP ont été encore une fois très critiques sur la lenteur observée dans la mise en œuvre du programme.
23. La CE (EuropeAid) rappelle que l'Unité de Coordination est en cours de recrutement et que le comité de pilotage devrait être rapidement formé, incluant un représentant du COS coton et 3 représentants du Secrétariat ACP. L'Unité de coordination disposera de 400 000 euros pour appuyer le COS coton sur l'ensemble de la période couverte par le programme. Enfin, les conventions de contribution devraient être signées avec les Organisations internationales (OI) avant le mois de septembre 2007.
24. Le Président réitère la requête du COS Coton d'être informé en détail sur le contenu des actions envisagées dans le domaine du coton par les différentes organisations impliquées dans le programme.
25. La CE (EuropeAid) précise, en réponse aux interrogations des représentants de la France et de l'UEMOA sur le contenu de l'intervention des OI, que les ateliers régionaux seront organisés et serviront à finaliser les propositions d'actions des OI qui seront ensuite validées par le Comité de pilotage.
26. Le Président clos la discussion sur ce point en acceptant l'offre de la CE de diffuser aux membres du COS la convention de financement du programme ainsi que les termes de référence des différentes OI. La discussion sur le rôle du COS coton dans le programme est reportée à la prochaine réunion et se fera sur la base du programme d'activités revu.

## **Point 6 – Echange de vues sur le projet de création d'une Université du Coton**

27. Le Président présente l'historique du projet et informe le COS coton du soutien des ministres ACP au projet. Des informations complémentaires sur le besoin de financement sont attendues de la part des promoteurs du projet.
28. La CE (DG développement) rappelle aussi l'engagement du Commissaire Michel en faveur du projet mais précise que l'instrument de financement devra encore être précisé.
29. Le représentant de la France indique qu'aucune démarche n'a été engagée au niveau bilatéral même si le projet a été évoqué au Cotton Club. Il précise qu'il faut déterminer le soutien à apporter au projet en fonction des autres priorités telles que les projets dans le cadre de la gestion des risques. La CE met en exergue le fait que chaque Etat membre attend qu'un autre exprime son appui en premier et rappelle que les porteurs du projet ont affirmé avoir le soutien financier de la France et du secteur privé.
30. Le COS suivra l'évolution de la question

## **Point 7 – Consultation de l'UE sur le nouveau régime d'aide au secteur du coton**

31. Le Secrétaire ACP rappelle les échanges entre le Groupe ACP et la Commission européenne depuis l'arrêt de la CJCE annulant le nouveau régime européen du coton et donne les informations sur les conditions d'organisation de la consultation en ligne.
32. La CE (DG développement) informe le COS coton sur les actions en cours et celles envisagées dont la consultation en ligne est un élément. Elle mentionne notamment la réalisation en cours de deux études d'impact, l'une socio-économique et l'autre sur l'environnement. La décision sur le régime revu devrait intervenir vers le mois de novembre 2007. La CE souligne également que le nouveau régime, par ailleurs toujours en application, n'a entraîné aucun changement dans la production de coton en Grèce alors qu'en Espagne, aussi bien la production que le rendement ont baissé, ce dernier du fait de la modification des pratiques culturales.
33. Selon la CE, les études en cours pourraient aboutir à quatre options dans les propositions d'actions :
  - retour à la situation d'avant la réforme;
  - maintien du découplage à 65 % ;
  - découplage à un niveau différent ;
  - découplage total.
34. Le Président propose que le COS endosse la requête faite par les ministres ACP au CTA afin que le Centre apporte son appui aux producteurs ACP pour les aider à participer aux consultations en ligne.

## **Point 8 –Divers**

35. Le représentant de la France souligne en premier point la nécessité d'inscrire le mécanisme de gestion des risques à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du COS. Il rappelle qu'une mission multibailleurs associant l'AFD, la CE, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement s'est rendue au Burkina Faso en février 2007. Les filières ainsi que l'UEMOA et la BOAD ont réservé un accueil favorable à l'initiative en cours qui englobe aussi bien une approche par le marché que la constitution d'un fonds de lissage.
36. La CE (DG développement) confirme l'enthousiasme autour du projet et précise qu'il reste une nécessité d'ajustement avec la Banque mondiale sur certains points. Le Burkina Faso devra également donner des précisions sur l'utilisation et la gestion du fonds de lissage.
37. La CE évoque en second point l'étude comparative menée par la Banque mondiale sur les réformes dans le secteur du coton. Malgré le soutien du COS, il n'a pas été possible d'apporter un appui à la Banque mondiale dans le cadre de la FCT. La Banque reste cependant disposée à partager les conclusions de l'étude avec le COS.
38. Enfin la CE indique que la réunion organisée par la Tanzanie sur le coton dans le cadre du Partenariat UE- Afrique se tiendra du 6 au 8 septembre 2007.